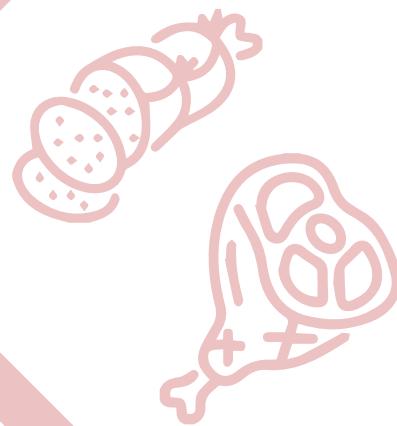


# Viandes blanches

LES  
ÉTUDES



Analyse des données  
financières des  
entreprises du secteur  
de la charcuterie

## **NOTE DE SYNTHÈSE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES ENTREPRISES DE CHARCUTERIE TRAITEUR**

*Étude co-financée par FICT – FRANCEAGRIMER – INAPORC*



### **PANORAMA D'ENSEMBLE (avec et sans bilan)**

Le marché des industries charcutières se stabilise en termes de nombre d'entreprises. En 2024 on recense un total de 857 entreprises (hors entrepreneurs individuels), un nombre équivalent à 2023, et qui représente près de 15% du marché des industries de la viande. La dynamique entrepreneuriale des charcutiers-traiteurs repart progressivement à la hausse avec un taux de renouvellement positif en 2024, établit à 5 créations d'entreprise pour 3 défaillances, là où l'année précédente on enregistrait une création pour une défaillance.

Le tissu économique des industries charcutières présente une très grande majorité de petites et micro-entreprises (74%), et est principalement constitué d'entreprises matures. En 2024 plus de 2 tiers des entreprises ont plus de 20 ans d'existence, contre environ 1 tiers pour les industries de la viande. On constate également une surreprésentation des dirigeants seniors chez les charcutiers-traiteurs : 37% des dirigeants sont âgés de plus de 60 ans (contre 19% dans les industries de la viande) alors que la part des jeunes dirigeants est faible, seulement 13% ont moins de 40 ans.

### **PÉRIMÈTRE D'ANALYSE FINANCIÈRE (avec bilan exclusivement)**

En 2024, la filière des industries charcutières compte un total de 441 entreprises pour un effectif global de 27 889 salariés, ce qui représente respectivement 28% et 24% de son secteur d'appartenance des industries de la viande. Le tissu économique des entreprises avec bilans reflète le panorama d'ensemble avec une grande majorité de petites et micro-entreprises (75%).

En données agrégées, la filière a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 9,8 G€, soit une hausse de 1,5% à périmètre constant. Les charcutiers-traiteurs, comme les industriels de la viande, répondent principalement à une demande domestique, comme en témoignent les faibles taux d'export (respectivement 8% et 10%). En comparaison, l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire enregistre 20% d'exportations. Dans l'industrie charcutière 60% des entreprises réalisent la totalité de leur chiffre d'affaires en France, ce qui s'explique en partie par les barrières technico-sanitaires et les conditions d'agrément strictes dans certains pays. L'ouverture à l'international pourrait constituer un relais de croissance majeur pour la filière en dépit de l'intensité concurrentielle de la part d'entreprises étrangères.

## ACTIVITÉ ET RENTABILITÉ

Sur le plan de l'activité, la croissance du chiffre d'affaires a été moins soutenue pour tous les segments en 2024, poursuivant la décélération déjà constatée l'année précédente après la forte reprise post-pandémie. La désinflation du secteur a notamment contribué au ralentissement de la croissance. Cette tendance est constatée dans l'ensemble des entreprises de l'industrie charcutière, quelle que soit leur taille, avec un ralentissement plus important pour les grandes entreprises (> 250 salariés) dont la croissance avait pourtant progressé en 2023.

La valeur ajoutée des industries de la charcuterie a cependant augmenté beaucoup plus vite que le chiffre d'affaires. Après deux années consécutives de baisse suite à l'inflation sur les coûts de production et les prix des matières premières (notamment le porc), le taux de valeur ajoutée enregistre une hausse de 1,4 point pour atteindre 18,8%. Cette progression a été constatée dans toutes les tailles d'entreprises, les petites (< 50 salariés) et moyennes (50 à 249 salariés) entreprises suivant désormais la reprise déjà engagée par les grandes entreprises l'année précédente. La tendance favorable concerne également les industries de la viande dont le taux de valeur ajoutée passe à 18,3%, soit une hausse de 1,2 point.

Au niveau de l'exploitation, les taux de marge brute d'exploitation des industries charcutières et des industries de la viande repartent également à la hausse avec respectivement 4,9% (+1 point) et 4,1% (+0,7 point), bien qu'ils demeurent encore inférieurs à la moyenne de l'industrie alimentaire (5,9%). À l'instar du taux de valeur ajoutée, la progression de la rentabilité d'exploitation et de la rentabilité nette est constatée dans toutes les tailles d'entreprises. Au final, plus de 3 quarts des industriels charcutiers ont enregistré un bénéfice en 2024 (76%), ce qui représente une progression de 6 points par rapport à 2023 (70%), mais reste encore inférieur au niveau de 2022 (79%).

Les fabricants de charcuterie industrielle comme l'ensemble des industries de la viande, ont repris leurs efforts d'investissement en 2024, avec un niveau qui se rapproche désormais de celui de l'industrie alimentaire dans son ensemble. Les effectifs sont toujours à la baisse, mais la variation devient minime, poursuivant la tendance à la diminution amorcée en 2022. La baisse est limitée grâce aux moyennes entreprises qui parviennent à renforcer légèrement leurs effectifs, à l'inverse des petites et des grandes entreprises pour lesquelles les effectifs continuent de réduire. Des difficultés de recrutement qui soulignent les défis d'attractivité de la filière. Le gain économique par salarié est cependant en progression, passant de 14 K€ en 2023 à 18 K€ en 2024, bien qu'il reste encore bien en-deçà de celui de l'ensemble de l'industrie alimentaire (28 K€ par salarié).

## SOLVABILITÉ ET AUTONOMIE FINANCIÈRE

Les entreprises du secteur sont globalement bien capitalisées compte tenu de la maturité du secteur. Elles affichent des structures financières bien dotées en fonds propres (43% du total du bilan en 2024), ce qui leur permettraient de solliciter les partenaires financiers dans de bonnes conditions le cas échéant. À ce titre, le taux d'endettement financier reste maîtrisé, et tend à réduire (50% en 2024 contre 53% en 2023). Un taux qui est par ailleurs largement inférieur à la référence de l'industrie (86%).

Concernant les encours de crédit, les industries de la charcuterie voient leur volume global d'encours diminuer progressivement grâce à la baisse du niveau de crédits mobilisés à moyen-long terme tandis que les crédits mobilisés à court terme augmentent légèrement, représentant 28% des encours totaux. Cette tendance est assez comparable aux industries alimentaires dans leur ensemble tandis que les industries de la viande ont un niveau d'encours en hausse, avec une augmentation de l'ensemble des crédits mobilisés. Le recours au court terme est cependant moindre que dans le secteur de la charcuterie puisqu'il représente 20% des encours totaux.

L'autonomie des industriels charcutiers vis-à-vis des partenaires bancaires s'est améliorée, avec des délais de remboursement qui se sont raccourcis. Les délais moyens ont diminué d'environ un an chaque année depuis 2022 où l'on enregistrait un allongement significatif en raison des pressions inflationnistes. En 2024 il faut en moyenne 4 ans aux entreprises de la filière pour couvrir l'intégralité de leurs dettes à partir des seules ressources dégagées par l'activité (autofinancement). Cette amélioration est davantage marquée chez les petites et moyennes entreprises dont les délais de remboursement étaient plus importants en 2023. Les grandes entreprises qui avaient elles déjà réduit leurs délais de près de moitié voient leur capacité de remboursement se stabiliser. Désormais la santé financière des entreprises de l'industrie charcutière tend à s'homogénéiser et traduit une moindre dépendance à l'égard des partenaires financiers.

## LIQUIDITÉ

En matière de liquidité, les situations de trésorerie restent plutôt stables avec une légère dégradation (-2,6 jours de CA). Elles demeurent cependant positives à la clôture de l'exercice. La hausse des taux d'intérêt peut avoir limité l'accès au crédit, conduisant certaines entreprises à consommer leur trésorerie au lieu de s'endetter à des conditions moins favorables. Cette tendance est surtout constatée chez les grandes entreprises qui puisent largement dans leurs disponibilités alors que les petites entreprises gardent un niveau de trésorerie confortable.

Le niveau des besoins en fonds de roulement reste plutôt stable et en ligne avec la référence de l'industrie, représentant en moyenne un mois d'activité en 2024. L'approche par taille montre que plus les entreprises sont petites, plus les ressources nécessaires pour financer le cycle d'exploitation sont importantes. Les grandes entreprises tirent généralement parti d'un effet ciseaux positif entre les délais de paiement aux fournisseurs et ceux de règlements aux clients, ce qui leur permet d'afficher un BFR moins élevé que les entreprises de plus petite taille (en moyenne 20 jours d'écart entre les grandes entreprises et les TPE en 2024).

## COTATION BANQUE DE FRANCE

Au 31/12/2024, 63% des entreprises de l'industrie charcutière se sont vues attribuées une cote éligible ( $\geq 4+$ ), tandis que 21% présentent d'une cote réservée, une situation globalement comparable à l'industrie de la viande et l'industrie alimentaire.

La répartition de cotations éligibles/non éligibles dans le secteur de la viande révèle une situation plus favorable pour l'activité de « transformation et conservation de la viande de volaille » (67% de cotations éligibles) tandis que la « transformation et conservation de viande de boucherie » et la « fabrication de plats préparés » affichent des proportions moindres (respectivement 59% et 58%).

## DYNAMIQUE ENTREPREUNARIALE EN 2025

Après une période de ratrappage des défaillances entre 2022 et 2023 suite à la crise sanitaire (arrêt temporaire des liquidations suite à la fermeture des tribunaux et gel des procédures), le nombre de défaillances dans l'industrie charcutière avait diminué en 2024. En 2025 ce niveau tend à se stabiliser avec 9 défaillances enregistrées sur 12 mois glissants à juillet 2025, ce qui est équivalent à l'année dernière pour le même mois. Cette tendance concerne l'ensemble des secteurs de l'économie et la plupart des tailles d'entreprises.

Du côté des créations d'entreprises, on comptabilise un total de 5 créations à août 2025, un rythme qui a tendance à légèrement ralentir par rapport à 2024 où on enregistrait 9 créations à la même période. Le taux de création mis en corrélation avec le taux de défaillances révèle une dynamique entrepreneuriale plutôt faible, reflet de la maturité de la filière.

## LES ÉTUDES

Analyse des données financières des entreprises du secteur de la charcuterie  
édition décembre 2025

Directeur de la publication : Martin Gutton  
Rédaction : direction Marchés, études et prospective  
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex  
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

FranceAgriMer